



MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

Avis est par les présentes donné par Johanne Godin, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Simon :

Que le rôle d'évaluation foncière de la Municipalité pour le 3^e exercice financier du rôle triennal, soit l'année 2024, a été déposé à mon bureau sis au 49 rue du Couvent, le 11 septembre 2023. Ledit rôle d'évaluation peut être consulté durant les heures normales de bureau.

Qu'une demande de révision peut être logée à l'égard du 3^e exercice financier auquel s'applique le rôle, au seul motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2 de la Loi sur la fiscalité municipale.

Que toute personne qui a un intérêt à le faire peut déposer une demande de révision relativement à l'unité d'évaluation ou à toute autre unité d'évaluation.

Qu'une personne tenue de payer une taxe ou une compensation à la municipalité ou à la commission scolaire de Saint-Hyacinthe qui utilise le rôle est réputée avoir l'intérêt requis pour déposer une demande de révision.

QU'une demande de révision, pour être recevable, doit être déposée avant la fin de l'exercice financier qui suit celui au cours duquel est survenu l'événement justifiant la modification.

Qu'une demande de révision doit, sous peine de rejet :

- a) être faite sur le formulaire prescrit à cette fin ;
- b) être accompagnée de la somme d'argent déterminée par règlement adopté par la M.R.C. des Maskoutains, et ce, conformément à l'article 263.2 de la Loi sur la fiscalité municipale;
- c) être déposée au bureau de la MRC des Maskoutains, situé au 805, avenue du Palais, à Saint-Hyacinthe, Québec, J2S 5C6 ou de toute manière autrement prescrite par ledit règlement.

Donné à Saint-Simon, ce 12^e jour de septembre 2023.

Johanne Godin, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je soussignée Johanne Godin, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Simon, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi, ce 12^e jour de septembre 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 12 septembre 2023.

Johanne Godin, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière